



## LA VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS RECRUTE :

Agent d'exécution comptable (h/f)

Ouvert aux candidats qui souhaitent réaliser un contrat d'apprentissage  
en comptabilité (BEP/ CAP/ BAC PRO/ BTS PRO)

Temps complet – 35 heures

Position dans l'organigramme :

Maire → Directrice générale des services → Directrice adjointe des services → Responsable du service comptable → Agent d'exécution comptable

### EXIGENCES REQUISES :

- Connaître l'environnement institutionnel et les processus décisionnels des collectivités locales,
- Connaître les missions des administrations et partenaires publics,
- Connaître la réglementation financière des collectivités locales,
- Connaître la comptabilité M57,
- Connaître la réglementation en matière d'archivage,
- Maîtriser la rédaction administrative,
- Maîtriser les applications informatiques professionnelles (berger levraut) et la bureautique courante (word, excel),

### QUALITÉS REQUISES :

- Compétences relationnelles,
- Être organisé, rigoureux et méthodique
- Être efficace

### RÉMUNÉRATION :

- Smic horaire

### DURÉE DE TRAVAIL

#### HEBDOMADAIRE :

- 39 heures du lundi au vendredi avec 23 RTT par an

### CONTACT :

- Monsieur Le Maire  
Mairie de Carentan-les-Marais  
Service Ressources Humaines  
Boulevard de Verdun  
50500 Carentan-les-Marais

### DATE PRÉVUE DE RECRUTEMENT :

- Dès que possible

Placé sous l'autorité hiérarchique directe du responsable comptable, vous serez en charge des missions suivantes :

### ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Assurer la gestion financière et comptable :
  - Réceptionner, vérifier (validité des pièces justificatives, contrôle des factures...),
  - Préparer les mandatements et les titres de recettes, saisir les factures et les mandats,
  - Assurer une veille sur les opérations comptables,
  - Gérer les relations avec les fournisseurs et les agents des services,
  - Recevoir et renseigner les usagers et fournisseurs,
  - Recueillir des informations et en communiquer,

### ACTIVITÉS SECONDAIRES :

- Assurer la fonction de régisseur pour la régie unique de la ville avec l'agent titulaire

### CONDITIONS D'EXERCICE ET CONTRAINTES PARTICULIÈRES :

- Lieu de travail : Commune de Carentan-les-Marais
- Affectation : Service Finances
- Catégorie : C
- Filière : Administrative
- Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux
- Horaires : du lundi au jeudi : 8h45 -12h15 / 13h15 -17h45 et le vendredi 8h45 -12h15 / 13h15 -16h45
- Congés : Selon les règles en vigueur et l'organisation définie au sein du service (rythme soutenu en décembre et janvier)
- Conditions d'exercice : travail en équipe avec la responsable comptable, relations permanentes avec les agents de la mairie

*Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des missions du service*